

COMPAGNIE PASTORALE ET COMMERCIALE AFRICAINE (1922), puis COMPAGNIE PASTORALE AFRICAINE (1950)

Société en participation créée en 1919 par MM. Jacquy, Faure, Guy et Bonhomme.
Société anonyme, février 1922.

Cette affaire se rattache au groupe Kong et à la famille des sucriers Lebaudy. Celle-ci comprenait deux branches : l'aînée issue de Gustave Lebaudy (1827-1889), qui fut député de la Seine-et-Oise ; et la cadette, issue de son frère Jules (1828-1892), dont le rejeton le plus célèbre fut Jacques (1868-1919), qui se proclama un temps empereur du Sahara (le Rio-del-Oro espagnol) et finit tué à coups de revolver par son épouse à Long Island après avoir défrayé la chronique judiciaire et psychiatrique.

C'est la branche aînée qui est manifestement impliquée ici à travers Paul (1858-1937), conseiller général et député à la suite de son père, et son frère Pierre, administrateur influent du *Journal des débats*. Paul et Pierre étaient célèbres pour leur équipage de chasse à courre (1891-1936) et la construction de dirigeables à usage militaire, le second multipliant en outre les croisières sur son yacht *La Résolue* suivies à la trace par *Le Figaro*.

Le premier des Lebaudy à se passionner véritablement pour l'Afrique est Jean (1894-1969), le fils unique de Paul, qui y effectue de multiples expéditions cynégétiques et ethnographiques (avec Griaule).

C'est en tout cas un neveu de Paul du côté de son épouse, Édouard Michel, qu'on retrouve à la présidence de la Pastorale dans les années 1950, puis Paul II, un fils de Jean.

AEC 1926/346 — C^{ie} Pastorale et commerciale africaine (PASTORALE),
Siège social : DOUALA (Cameroun).

Télég. : Pastorale-Douala.

Pour tous renseignements, s'adresser : 30, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e).

Capital. — Société anon., fondée en février 1922, 1 million de fr. en 10.000 actions de 100 fr.

Objet. — Élevage des bovidés en Afrique. Fabrique de glace (Voir annonce page 190).

Exp. — Bétail.

Etablissements à Douala, N'Kongsamba, N'Goundéré (Cameroun).

Conseil. — MM. P. Jacquy, présid. et administrateur-délégué ; L. Guy, J. Faure, L. Bonhomme, H. Genlis, administrateurs.

COMPAGNIE PASTORALE ET COMMERCIALE AFRICAINE
(BALO, 2 avril 1928, p. 11)

Société anonyme française.

Au capital de 5.000.000 de francs.
Siège social à Duala (Cameroun).

Législation. — Société anonyme constituée sous le régime de la législation française.
Statuts déposés en l'étude de M^e Jérôme Feliciaggi, notaire à Duala (Cameroun), en date du 9 février 1922.

Objet. — La société a pour objet l'élevage des bovidés en Afrique, leur commerce et vente sur pied ou autrement, leur exportation, le commerce des peaux, et le commerce en général d'importation ou d'exportation en Afrique et en particulier au Cameroun ou au Congo français.

La création ou l'acquisition des terrains d'élevage, de fermes, de centres d'abats et de frigorifiques, de factoreries, de comptoir et autres établissements de même nature.

L'achat et la vente de tous produits coloniaux tels que : cacaos, bois, palmistes, etc.

Le traitement industriel de ces produits soit aux colonies, soit en France.

La prise et l'acquisition de tous brevets, licences et procédés en exploitations, leur cession ou leur apport.

La création de toutes voies de communications et tous moyens de transport ou de correspondance même à trafic public.

L'exploitation directe ou indirecte de tous gisements miniers ou carrières en Afrique.

La constitution de toutes sociétés dans le but de mettre en valeur les entreprises ou industries de la société ou de faciliter ses opérations.

La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, souscription ou achats de titres ou droits sociaux, fusion, association en participation ou autrement.

Et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus indiqués.

Durée. — Cinquante années à dater du jour de sa constitution définitive (9 février 1922).

Capital social. — Le capital de la société est de 5.000.000 de francs, dont 1.000.000 représente le capital original, et 4.000.000 représentent l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 1927.

Le capital est divisé comme suit :

- 1° 10.000 actions A, numérotées de 1 à 10000, de 100 fr. chacune ;
- 2° 40.000 actions B, numérotées de 10001 à 50000, de 100 fr. chacune.

Obligations émises. — Néant.

Assemblées générales. — Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires sont composées de tous les actionnaires possédant au moins une action libérée des versements appelés.

Les convocations à ces assemblées sont faites par un avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social, 16 jours à l'avance pour les assemblées annuelles, et huit jours à l'avance pour toutes autres assemblées, l'avis devant indiquer l'objet de la réunion.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents, chacun d'eux a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions B, et autant de fois cinq voix qu'il possède ou représente d'actions A, sans limitation.

Bénéfices. — Sur les bénéfices nets, il est prélevé :

- 1° Cinq pour cent pour la réserve légale ;

- 2° Somme nécessaire pour payer aux actions un premier dividende représentant un intérêt de 6 pour cent du capital dont elles sont libérées et non amorties, mais sans rappel d'un exercice sur l'autre en cas d'insuffisance ;

3° 10 pour cent au conseil d'administration, à répartir entre les administrateurs suivant leurs décisions ;

4° 10 pour cent au moins pour constituer un fonds de réserves spéciales ou d'amortissement.

Le solde pourra être réparti sur la proposition du conseil, pour constituer des fonds de réserve spéciaux imposés par les circonstances, des fonds de prévoyance, des fonds d'amortissement et une partie attribuée aux actionnaires à titre de dividende supplémentaire.

Bilan au 31 octobre 1926.

ACTIF	
Immobilisations :	
Matériel et installations	210.919 40
Terrains et constructions	350.348 85
	561.268 25
Stocks et approvisionnements :	
Gros bétail :	4.940.000 00
Petit bétail :	15.000 00
Cuir et peaux :	150.000 00
Marchandises diverses :	50.000 00
	5.155.000 00
Disponible :	
Espèces en caisse :	702.767 95
Espèces en cours de transfert :	345.448 60
Espèces en banque :	113.601 15
Devises :	10.291 05
	1.172.108 75
Réalisable :	
Clients et correspondants	205.137 05
Total de l'actif	7.093.514 05
PASSIF	
Capital social	100.000 00
Réserves :	
Réserve légale :	100.000 00
Réserve statutaire :	242.042 30
Réserve pour amortissement :	832.518 30
Réserve pour pertes de bétail :	450.000 00

	1.624.560 60
Exigible :	
Banques :	101.622 40
Frais à régler :	100.000 00
Dividende à payer :	9.920 00
	211.542 40
À terme :	
Comptes courants créditeurs	717.350 69
Pertes et profits :	
Report à nouveau	
ex. 1925 :	44.001 81
Bénéfices ex. 1926 :	3.496.058 55
	3.540.060 36
Total du passif	7.093.514 05

La présente insertion est faite en vue de la négociation et de la cotation des 40.000 actions B de la Compagnie pastorale et commerciale africaine (Duala-Cameroun).

Paris, le 26 mars 1928.

Le président du conseil d'administration,
PAULIN JACQUY,
30, rue Godot-de-Mauroy, Paris.

COMPAGNIE PASTORALE ET COMMERCIALE AFRICAINE
(*La Rumeur*, 3 avril 1928, p. 4)

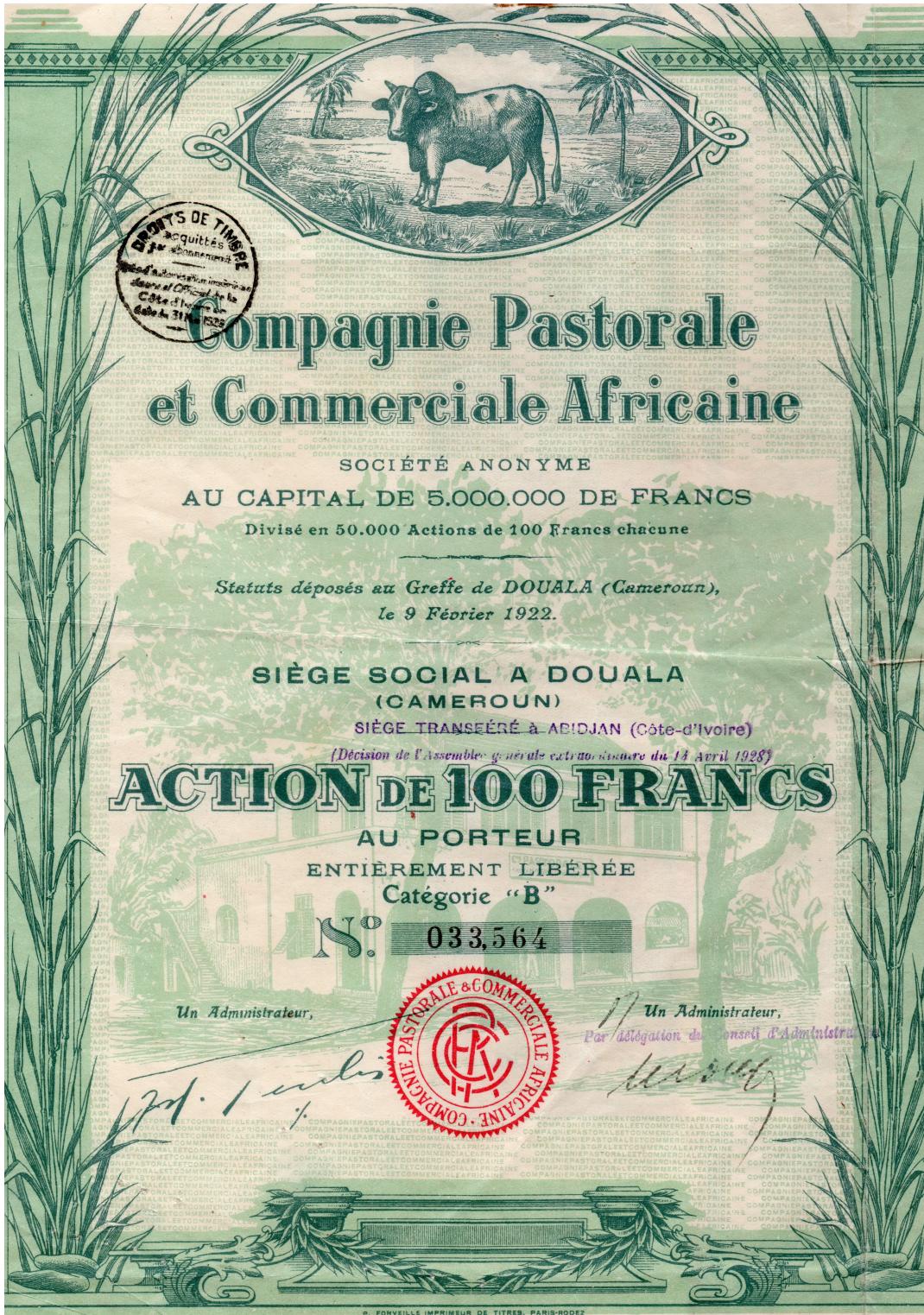
Cette société, au capital de 5 millions, en 10.000 actions A à vote plural et 40.000 actions B, a son siège social à Duala (Cameroun). Il n'y a pas de parts de fondateur. On envisage la cotation des 40.000 actions B.

Le bilan, au 31 octobre 1926, établi pour un capital de 1 million, se totalise par 7 millions de francs, et fait état d'une situation apparemment saine.

CE QUI SE DIT EN BOURSE
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 avril 1928, p. 1)

— Les actions de la Société Pastorale et Commerciale Africaine se négocient hors cote aux environs de 325. Cette affaire, qui appartient au groupe de Kong, est spécialisée dans l'élevage des bovidés. Elle a réalisé pour l'exercice 1926 un bénéfice de 3.540.060 francs pour un capital de 1 million, porté depuis à 5 millions.

1928 (14 avril) : transfert du siège à Abidjan.
Entrée dans le groupe [Kong](#)



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE PASTORALE et COMMERCIALE AFRICAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS
divisé en 50.000 actions de 100 francs chacune

Statuts déposés au greffe de DOUALA (Cameroun)
modifiés par différentes assemblées générales extraordinaires

SIÈGE SOCIAL À DOUALA (Cameroun)

SIÈGE TRANSFÉRÉ à ABIDJAN (Côte-d'Ivoire)
(Décision de l'assemblée générale extraordinaire du 14 avril 1928)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte d'Ivoire*
daté du 31 mai 1928

ACTION DE 100 FRANCS
AU PORTEUR
ENTIEREMENT LIBEREE
Catégorie « B »

Un administrateur (à gauche) : H. Genlis
Un administrateur (à droite),
par délégation du conseil d'administration : ?
P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Pastorale et commerciale africaine
(*Le Journal des débats*, 11 octobre 1928)

Le premier semestre de l'exercice en cours a permis de réaliser un bénéfice de 1.250.000 fr. en chiffres ronds. Les bénéfices de l'exercice précédent s'élevaient à 1.982.889 fr.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 octobre 1928, p. 3)

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG. — Cette Société nous prie de faire connaître que sa gestion et celle des sociétés se rattachant à son groupe (Société des Plantations d'Elima, Établissements G. Leroy, Compagnie forestière de l'Indénié, Société d'importation de bois exotiques, Plantations réunies de l'Ouest Africain, Société agricole du Gabon, **Compagnie pastorale et commerciale africaine**, etc., etc.) est absolument distincte de celle des affaires dites du « Groupe Gompel ».

La Nouvelle Compagnie Française de Kong est copropriétaire avec la Société « Paris-Maroc » de l'immeuble sis à Paris, rue de Marignan, n° 6, et n'entretient, au surplus, avec le « Groupe Gompel » que des relations de simple courtoisie.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG

(*Le Temps*, 25 mars 1929)

[...] la Nouvelle Compagnie française de Kong [...] possède des participations dans [...] la Compagnie pastorale commerciale africaine. [...]

Compagnie pastorale et commerciale africaine

(*La Journée industrielle*, 4 avril 1929, p. 2)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1928, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 16 mai, font apparaître un chiffre de bénéfices nets, après amortissements de 2 millions 455.145 francs, contre 1.982.889 francs précédemment. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible ressort à 2.670.000 francs.

Le conseil proposera aux actionnaires de porter le dividende de 15 à 25 francs par action.

Compagnie pastorale et commerciale africaine

(*Le Temps*, 9 juin 1929)

La mise en valeur de notre domaine colonial est à l'ordre du jour. C'est un problème ardu qui demande de la patience, de la ténacité et aussi d'importants capitaux. Nos diverses colonies ne sont pas toutes parvenues au même stade de développement. Dans certaines d'entre elles, on est encore loin de la phase industrielle et l'on s'est sagement borné aux exploitations commerciales ou agricoles qui ont déjà donné des résultats tangibles. Les opérations commerciales constituent la branche qui a été le plus développée, mais il ne faut pas non plus en surestimer les possibilités. On assiste, en effet, à l'heure actuelle, à une crise assez sérieuse par suite de la concurrence trop vive qui sévit dans ce domaine, concurrence due sans aucun doute au manque d'entente et de coordination des divers groupes qui exercent leur activité dans nos possessions africaines.

En revanche, la branche de l'exploitation agricole est en pleine croissance et il semble que de ce côté de sérieux espoirs soient permis.

Mais au fur et à mesure des progrès réalisés dans les divers domaines un problème se pose qui prend chaque jour une acuité plus grande : celui de la main-d'œuvre. C'est là le souci dominant de nos sociétés coloniales et les rapports des conseils ne manquent jamais d'exposer leurs doléances et leurs inquiétudes à ce sujet.

Notre action colonisatrice est en effet conditionnée par la densité de la population. Et si les possessions qui bénéficient d'un peuplement intéressant peuvent envisager leur essor avec confiance, il n'en est pas de même pour celles où l'élément indigène fait défaut. Tel est notamment le cas de notre Afrique équatoriale.

Dans cette région se pose non seulement la question de la quantité de la main-d'œuvre mais aussi celle de la qualité. La cause principale de son rendement médiocre réside essentiellement dans la sous-alimentation. En effet, si l'indigène, lorsqu'il est livré à lui-même, se contente d'aliments, d'une valeur nutritive peu importante, il est, en revanche indispensable de lui donner une ration plus substantielle lorsque l'on attend de lui un effort régulier. Et de tous les aliments qui pourraient lui être fournis, celui qui répond le mieux à cette nécessité est sans contredit la viande.

C'est ce qu'a fort bien compris le groupe d'agriculteurs qui fonda au Cameroun la Compagnie pastorale commerciale africaine (au capital de 5 millions), groupe qui se

proposa le but, non seulement d'augmenter la quantité de bétail, mais aussi d'en améliorer la qualité. La tâche est moins facile qu'on ne pourrait le penser.

Aussi bien, les débuts de la société furent difficiles. Les pertes furent souvent lourdes et il fallut lutter contre de nombreux fléaux : mouche tsé-tsé, peste, péripneumonie, piroplasmosme, etc. Mais les efforts persévérandts des fondateurs permirent de surmonter les difficultés et les résultats obtenus sont venus justifier leurs espoirs.

Les pertes de bétail, qui dépassaient 50 % à l'origine, sont maintenant tombées à moins de 5 % ; toutes les épizooties ont été combattues avec succès ; il n'est pas jusqu'au cheptel indigène qui n'ait été protégé grâce aux mesures prises et aux soins donnés par des représentants de la compagnie.

Le troupeau de la compagnie, qui ne comporte que des bêtes sélectionnées, est uniquement composé de zébus qui conviennent particulièrement à un élevage sous cette latitude. Des croisements au moyen de producteurs européens (montbéliards) sont en cours d'essai, mais plutôt en vue d'améliorer la faculté laitière de cette espèce bovine.

Ce bétail donne une viande d'excellente qualité, particulièrement appréciée dans ces régions où, pour bon nombre d'Européens, la conserve formait auparavant la base de l'alimentation.

À l'heure actuelle, la Compagnie pastorale est à même de ravitailler non seulement le Cameroun — Européens et indigènes — mais encore les régions limitrophes ; elle expédie du bétail sur pied au Congo belge, au Gabon, en Nigeria, en Côte-d'Ivoire, en Gold Coast, à Fernando-Po, etc. ; des demandes lui parviennent même des Canaries.

À côté du bétail proprement dit, elle a, depuis peu, commencé l'exploitation de la laiterie dans les villes principales du Cameroun, Douala et N'Kongsamba, sont ravitaillées en beurre d'excellente qualité; bientôt, grâce à ses soins, les Européens de ces agglomérations trouveront le lait frais si apprécié sous ces climats. Ses installations frigorifiques en voie de développement lui permettront, d'autre part, de fournir aux nombreux bateaux fréquentant le port de Douala la glace, la viande, ainsi que tous les vivres frais.

Le rapport du conseil, présenté à l'assemblée du 16 mai, soulignait ces heureux résultats. Le troupeau, qui constitue la plus importante partie de l'actif, comprend aujourd'hui plus de 20.000 têtes de gros bétail. Le chiffre des naissances vient compenser, pour une bonne part, les prélèvements faits sur ce troupeau. En tenant compte des produits du cheptel et des bêtes de qualité achetées aux indigènes, la société, indique le rapport, peut compter sur une possibilité de sortie de 6.000 têtes annuellement. Les ventes n'ont pu encore atteindre ce chiffre, en raison de la difficulté de trouver le fret maritime pour établir la liaison entre les clients extérieurs et la société. Mais celle-ci poursuit ses démarches auprès des compagnies de navigation, afin qu'elles acceptent le fret vivant. De plus, la consommation intérieure se développe et la société envisage un programme qui lui permettrait de mettre à profit toute sa capacité de production.

Les résultats obtenus au point de vue financier sont également appréciables. Les bénéfices sont, en effet, passés de 1 million 982.889 francs en 1927 à 2.450.145 fr., permettent la répartition d'un dividende de 25 francs par action contre 15 francs pour l'exercice précédent. En outre, les fonds de réserves et de prévoyance ont reçu 1.160.796 francs et se trouvent ainsi portés à 2.929.563 francs. Les immobilisations proprement dites — terrains et matériel — portées au bilan pour 1.150.425 fr., se trouvent ainsi amorties de 368.170 fr. et en face de l'actif constitué par les troupeaux et stocks divers et évalué à 7 millions 595.369 francs, la société peut aligner plus de deux millions et demi de réserves.

Pastorale et commerciale africaine
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1930)

L'action Pastorale et commerciale africaine s'inscrit à 320. Les bénéfices bruts de l'exercice au 31 décembre 1929 s'élèvent à 3 millions 500.821 francs contre 3.074.455 francs en 1928. Déduction faite des frais généraux et après affectation de 200.000 fr. aux provisions, le bénéfice net ressort à 2.009.711 francs contre 2.455.145 francs. Le conseil proposera, à l'assemblée du 26 juin, la répartition d'un dividende de 25 francs par action, égal au précédent.

A.G. d'hier
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 27 juin 1930)

Compagnie Pastorale et Commerciale Africaine. — Bénéfices : 2.009.711 fr. contre 2.455.145 francs. Dividende voté : 25 fr. brut par action A et B.

Compagnie Pastorale et Commerciale Africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 juin 1930, p. 5)

Les actionnaires de cette Société se sont réunis en assemblée ordinaire le jeudi 26 juin, sous la présidence de M. Jacquy. Ils ont approuvé à l'unanimité les comptes de l'exercice social se soldant par un bénéfice net de 2.009.711 francs et fixé le dividende à 25 fr. brut par action A et B, payables A partir du 1^{er} octobre prochain.

Les réserves reçoivent, par ailleurs, une dotation de 561.408 francs et se trouvent ainsi portées à 3.581.971 francs avec un report à nouveau de 88.761 francs.

Le rapport du conseil fournit les renseignements suivants sur la marche des opérations sociales au cours de l'exercice écoulé :

Les sorties de bétail dont passées de 4.610 têtes à 5.950 têtes et le troupeau, qui comportait 19 738 têtes, atteint maintenant 21.892 têtes.

Un certain fléchissement a été observé sur les peaux, provenant de la baisse des court de ce produit.

Pour la glacière, la mise au point de la nouvelle machine de Douala a provoqué un léger ralentissement dans la production qui, depuis, a repris sa marche habituelle.

Aux produits laitiers, on constate une augmentation de la fabrication du beurre.

La Société a sensiblement augmenté ses moyens d'action :

À Douala, par une construction nouvelle triplant l'ancienne Installation et abritant la machinerie qui comporte une machine à glace, une locomobile de 120 CV, deux puits desservis par un pompe électrique et un château d'eau ;

À Bonabéri, par l'aménagement d'un puits avec pompe et château d'eau à l'usage du nouvel abattoir ;

À N'Kongsamba. par l'installation d'une puissante machine frigorifique et d'un abattoir important ;

À D'Jutitsa, par l'édification d'une porcherie pouvant recevoir 500 animaux et par l'agrandissement des dispositifs d'abreuvement des troupeaux ;

à N'Gaoundéré, par l'augmentation des locaux.

Au point de vue des transports, une amélioration sensible s'est produite ; la Société trouve plus facilement le fret nécessaire et son plus grand souci est de pouvoir satisfaire aux commandes qui lui parviennent de tous les points de la côte d'Afrique situés entre la Côte d'Ivoire et le Congo belge inclus.

En ce qui concerne l'exercice actuel, le premier semestre dépasse sensiblement le précédent comme nombre de têtes vendues et la société a en cours d'exécution des adjudications ou marchés intéressants.

Après lecture des rapports, un actionnaire a signalé au président l'intérêt qu'il pourrait y avoir pour la Société à exploiter les glandes des animaux tués : glandes surrénales, testicules, ovaires, hypophyse, etc. On sait que les abattoirs de Paris sont tout à fait insuffisants pour fournir ces glandes en quantité suffisante et que, depuis longtemps déjà, on reçoit d'Argentine des ovaires de brebis.

Le président a pris note de cette suggestion pour le moment où il apparaîtra possible d'y donner suite.

Un film documentaire montrant l'activité sociale de la Compagnie pastorale en Afrique a été ensuite, passé devant l'assemblée.

COMPAGNIE FORESTIÈRE SANGHA-OUBANGUI

(*La Journée industrielle*, 11 juillet 1930)

.....
Les nominations de M. Jacquy, président et administrateur délégué de la Compagnie agricole et pastorale africaine, ...en qualité d'administrateurs, ont été ratifiées.

Pastorale et commerciale africaine

(*Le Journal des finances*, 14 juillet 1930)

La Pastorale et commerciale africaine a réalisé en 1929 un bénéfice de 2.009.711 fr. : le dividende est fixé à 25 fr., égal au précédent, qui sera payable à partir du 1^{er} octobre. L'action de 100 fr. se traite à 301 fr.

Cameroun

Nomination au conseil d'administration
(*Les Annales coloniales*, 2 août 1930)

.....
MM. Guelfuci, agent de la Compagnie pastorale à Douala... sont, pour la même période, nommés membres suppléants du conseil d'administration.

COMPAGNIE PASTORALE ET COMMERCIALE AFRICAINE

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 26 JUIN 1930

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(*L'Information financière, économique et politique*, 18 septembre 1930)

Nous avons l'honneur de vous soumettre les résultats de l'exercice 1929 de votre Société.

Bien que celui-ci se soit ressenti, dans une certaine mesure, de la stagnation des affaires à la côte d'Afrique, nous n'en pouvons pas moins vous annoncer un résultat qui n'apparaît inférieur au précédent qu'en raison des mesures de prudence que nous avons cru devoir prendre.

Nos sorties de bétail sont en augmentation, passant de 4.610 à 5.960 têtes. Notre troupeau, qui était de 19.738 têtes, passe à 21.892.

Vous observerez un certain fléchissement sur les peaux provenant de la baisse des cours de ce produit. Pour la glacière, la mise au point de la nouvelle machine de Douala a provoqué un léger ralentissement dans la production qui, depuis, a repris sa marche habituelle. Aux produits laitiers, augmentation de la fabrication du beurre, toujours aussi demandé.

Au cours de l'exercice, nous avons sensiblement augmenté nos moyens d'actions :

À Douala, construction nouvelle triplant notre ancienne installation et abritant la nouvelle machinerie, laquelle comporte une machine à glace, une locomobile de 120 HP, deux puits desservis par une pompe électrique, un château d'eau nous permettant de pourvoir nous-mêmes à nos besoins en eau devenus considérables.

À Bonabéri, nous avons également aménagé un puits avec pompe et château d'eau à l'usage du nouvel abattoir.

À N'Kongsamba, en exécution du programme que nous vous avons soumis, une machine frigorifique puissante est en cours d'installation ainsi qu'un abattoir important.

Une habitation sur le Manongouba, une fosse pour bains détiqueurs sont en construction.

À D'Jutitsa, une porcherie a été édifiée à proximité de la laiterie et pourra recevoir 500 animaux ; le dispositif pour abreuver les troupeaux en eau salée a été agrandi.

À N'Gaoundéré, les locaux ont été augmentée et couverts en matière incombustible. Une bonne partie de ces installations a été passée par frais généraux d'où augmentation de ceux-ci.

En ce qui concerne l'exercice actuel, nous pouvons vous dire que le premier semestre dépasse sensiblement le précédent comme nombre de têtes vendues et que nous avons en cours d'exécution des adjudications ou marchés intéressants.

Au point de vue transferts, une amélioration sensible s'est produite ; nous trouvons plus facilement le fret, qui nous est nécessaire et notre plus grand souci actuellement est de pouvoir satisfaire aux commandes qui nous parviennent de tous les points de la côte d'Afrique situés entre la Côte d'Ivoire et le Congo beige inclus.

C'est vous dire que, malgré la crise actuelle, nous pouvons espérer pour l'année en cours un rendement d'autant plus satisfaisant que nos nouvelles installations entreront en période de production.

Il nous reste à soumettre à votre approbation l'emploi du bénéfice annoncé, conformément à la répartition prévue par vos statuts.

Vous aurez à nommer deux commissaires aux comptes chargés d'établir un rapport sur l'exercice. 1930 et à fixer leurs honoraires. Les commissaires sortant sont rééligibles.

BILAN AU 31 DECEMBRE 1929

ACTIF	
Immobilisations :	
Terrains et constructions	1.065.998 40
Matériel et outillage	976.346 30
Dépôts et cautionnement	38.028 85

Approvisionnements :	
Troupeaux et approvisionnements divers	7.924.666 50
Disponible :	
Caisse et banques	1.591.009 20
Clients	974.346 55
Total	<u>12.570.395 80</u>
PASSIF	
Capital social	5.000.000 00
Réserves :	
Réserve légale	321.901 74
Réserve statutaire	951.661 66
Réserve d'amortissements	450.000 00
Fonds de prévoyance	1.200 000 00
Exigible :	
Fournisseurs et frais à régler	203.010 90
Coupons échus	314.785 00
Comptes courants	736.870 55
Non exigible :	
Créditeurs divers	1.311.163 05
Pertes et profits :	
Résultats exercice 1929	2.009.711 79
Report à nouveau	51.290 28
Total	<u>12.570.395 80</u>

COMPTE DES PROFITS ET PERTES

Produits bruts de l'exercice	3.500.821 05
Frais généraux	1.491.109 33
Bénéfices nets	2.009.711 72
	<u>3.500.821 05</u>
au montant des bénéfices nets	2.009.711 72
s'ajoute Je report à nouveau de l'exercice 1928	51.290 28
portant le solde disponible à	<u>2.061.002 00</u>

LES RÉSOLUTIONS

Première résolution

Les actionnaires de la Compagnie Pastorale et Commerciale Africaine, réunis en assemblée générale ordinaire à Paris, le 26 juin 1930, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, celle du rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice 1920,

Approuvent les comptes tels qu'ils leur sont présentés et donnent *quitus* aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1929.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve le projet de répartition tel qu'il lui est présenté par le conseil et fixe en conséquence le dividende pour l'exercice 1929 à la somme de 25 francs par actions A et B.

Ce dividende sera payable à compter du 1^{er} octobre 1930 à la Banque commerciale africaine, à Paris et à ses agences d'Abidjan (Côte d'Ivoire) et de Douala (Cameroun).

Troisième résolution

L'assemblée générale autorise les administrateurs à passer avec la société tous marchés de fournitures, en application de l'article 10 de la loi du 24 juillet 1867.

Quatrième résolution

L'assemblée nomme comme commissaires aux comptes pour l'exercice 1930, en premier lieu, M. Lefebvre Émile, expert-comptable, demeurant à Vanves, 79, rue de la Mairie, et comme second commissaire M. Volff Maurice, comptable, à Paris, 6, rue de Marignan, lesquels commissaires ayant droit d'agir conjointement ou séparément.

L'assemblée fixe les émoluments des commissaires à 1.500 francs pour M. Lefebvre et à 500 francs pour M. Volff.

Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Pastorale et commerciale africaine (*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1930)

La Sté a effectué des constructions nouvelles à Douala pour ses besoins en eau ; elle a installé des machines frigorifiques à Bonabéri et N'Kongrumba.

NOUVELLE COMPAGNIE FRANÇAISE DE KONG* (*Les Annales coloniales*, 17 novembre 1930)

[...] M. Mizraki [...] a ajouté que Kong [...] possède [...] 8.000 [actions] Agricole du Gabon ; celle-ci et la Pastorale sont prospères.

Comment on colonise Une magnifique réalisation : la Compagnie pastorale par V.de L. (*L'Étoile de l'AEF*, 9 avril 1932)

Au cours de sa dernière tournée dans le Haut, M. le gouverneur général Antonetti s'est spécialement intéressé à la question élevage en A.-E. F.

Il nous a semblé de circonstance de signaler le résultat auquel était arrivée une entreprise d'élevage, la Compagnie pastorale, bien connue au Cameroun où elle possède d'immenses troupeaux, tant bêtes à cornes que moutons, et où elle réussit l'élevage du porc.

La Compagnie pastorale fut créée au Cameroun par quatre anciens de l'Afrique-Equatoriale française, MM. Jacquy, Faure, Guy et Bonhomme.

À ses débuts, la société se contenta de se livrer à de pures opérations commerciales. Elle achetait son bétail dans la région du Tchad, et du Mayo-Kabbi. Elle le revendait aux firmes établies à cette époque dans la Haute-Sangha.

Il n'est pas besoin de dire que la société eut de grosses déceptions à ses débuts. De gros troupeaux furent décimés dans des proportions de 50 à 60 %. Ces pertes [étaient] dues surtout aux méfaits de la redoutable tsé-tsé et à certaines épidémies comme la pneumonie.

La guerre amena les animateurs de la société à se fixer au Cameroun. Ceux-ci connaissaient déjà parfaitement cette colonie qu'ils avaient déjà parcourue souvent au temps de l'occupation allemande. Ils avaient même obtenu des commandes importantes de cette administration un peu avant l'ouverture des hostilités.

Encouragés et aidés par l'Administration Française, ils créent à Ngaoundéré, un centre d'élevage qui ne fera que prospérer. Dans le même temps, ils installent à Nkongsamba (tête du chemin de fer du Nord), et à Douala, des organismes de réception et de vente du bétail.

En 1920, les moyens de la société sont encore modestes. Malgré la dure crise de 1921, la Compagnie pastorale trouve le moyen de commencer à bâtir ses installations en matériaux définitifs et durables. Elle abandonne avec plaisir ses paillotes et habitations en pisé pour construire des habitations en pierre et ciment. Elle transforme ses écuries, ses magasins de la même façon.

En 1922, ses affaires, ralenties un moment, prennent un véritable essor. Les pertes que la société a subies dans ses convois au début de ses opérations ont diminué d'année en année. Elle ne sont plus que de l'ordre de 5 à 6 %, pour des convois de 1.200 à 1.500 animaux.

Toutes les épizooties, à peines nées, sont jugulées. Toutes les routes ont été reconnues et prospectées, et le bétail passe maintenant par des pistes indemnes de mouches tsé-tsé. Il est juste de noter que la société a établi presque toutes ces pistes par ses propres moyens et que c'est grâce au dévouement de son personnel indigène et à l'attachement de celui-ci pour la société, que celle-ci a pu arriver à ce résultat. La Compagnie pastorale possède un noyau de vieux bergers dont certains sont à son service depuis vingt ans.

Cependant que l'organisation des divers services de la société se poursuit, l'élevage ne fait que s'accroître dans de grandes proportions. La société ravitaille en viande fraîche toutes les plantations du Sud-Cameroun ainsi que les exploitations forestières. Son action s'étend aux colonies voisines. Elle exporte en Nigeria, en Gold Coast, à l'Île de Fernando-Pô. Elle ravitaille Libreville et Port-Gentil. Ses animaux sont appréciés au Congo belge et cette colonie absorba, pendant les années 1922-24, jusqu'à 400 et 500 têtes par mois. Elle fournit la main-d'œuvre du chemin de fer du Cameroun en animaux vivants. De juin 1929 jusqu'à fin 1930, elle expédia ses bœufs à la main-d'œuvre du Congo-Océan.

Devant le succès, les dirigeants de la société créèrent une station d'élevage à Djutitsa à 18 kilomètres de la circonscription de Dschang. En peu d'années, ce poste devint un des centres les plus importants de la Compagnie Pastorale. Puis elle installa la ferme du Manengouba à la tête du chemin de fer du Nord.

On peut aujourd'hui résumer l'œuvre de la Compagnie Pastorale en citant les points, et les organismes qu'elle y a créés :

Ngaoundere. — Son premier centre d'élevage avec 12.000 têtes.

Djutitsa. — Autre centre d'élevage avec 7.000 têtes, jardins. Porcheries.

Manengouba. — Ferme possédant 5.000 têtes. Jardins. Porcheries.

Nkongsamba. — Ce point est le centre d'où partent toutes les expéditions de la société. (Bétail, beurre, lait, crème fromages, légumes).

Nkongsamba possède, depuis 1930-31, une installation frigorifique, un abattoir moderne. Des installations pour le traitement des peaux.

Bonabéri. — Avec un abattoir, une boucherie, cette station réceptionne les produits qui lui arrivent de Nkongsamba.

Douala. — Avec ses installations frigorifiques, sa boucherie moderne, sa fabrique de glace très importante.

La Compagnie Pastorale occupe vingt agents européens et plus de 900 berger.

Elle chiffre, comme on le voit, 24000 têtes de gros bétail, et 600 porcs.

Grâce à ses méthodes, la société est arrivée à obtenir de son cheptel des animaux de boucherie donnant une viande savoureuse, tendre et même persillée. Les bœufs de son élevage produisent un rendement de viande de 55 à 60 %.

Depuis quelques années déjà, elle a entrepris l'amélioration des races autochtones. À grands frais, elle a fait venir des géniteurs d'Europe. Au lieu de s'adresser aux élevages étrangers, la Compagnie pastorale a fait venir de France des reproducteurs montbéliards, du département du Doubs. Les métis de ces produits, qui forment déjà un important contingent, sont, en tous points, remarquables par leur rusticité et leur précocité. Certaines vaches métisses nées à la ferme de Djutitsa donnent trois et quatre fois plus de lait que les meilleures laitières de ces pays. La Compagnie fournit à la population du Cameroun tout le beurre frais dont elle a besoin. Sa production a pu atteindre, en 1929 et 1930, 1.500 kg de beurre par mois. Elle fabrique et fournit de la crème fraîche. Les cinq hectares de jardin de ses fermes, suffisent à alimenter la population de tous les légumes dont elle a besoin. Il faut dire que ces légumes sont aussi beaux et aussi variés que les plus beaux produits de notre sol natal.

La station de Nkongsamba possède, depuis 1930, des installations modèles et modernes. Celles-ci furent terminées en 1931, ainsi que celles du Manengouba. La Compagnie eut à résoudre en ces deux points d'énormes difficultés. Il lui fallut lutter des années durant contre la redoutable mouche tsé-tsé à laquelle ses animaux payèrent un lourd tribut. Grâce aux débroussements incessants, la mouche ennemie de l'élevage en Afrique a complètement disparu des concessions occupées par la société.

Nkongsamba est maintenant dotée de frigorifiques et d'abattoirs. Deux wagons frigorifiques vont circuler d'ici peu entre Bonabéri et Nkohgsamba.

Les installations de Douala, toutes en ciment armé, comportent avec leurs salles des machines, des frigorifiques, des glacières, une fabrique importante de glace, une boucherie modèle et même élégante. La population européenne et indigène de Douala est donc ravitaillée en viande de toutes sortes, veau, bœuf, mouton, porc. Elle trouve également pour ses besoins, le beurre, la crème, le lait, les fromages, les légumes, tous produits que la Compagnie pastorale obtient grâce à son nombreux cheptel.

Grâce au personnel indigène qu'elle a su s'attacher, la société a pu voir ses efforts couronnés de succès. Des primes, des gratifications spéciales sont, chaque année, distribuées au personnel berger.

Les dirigeants de la Compagnie pastorale ne pouvaient rester insensibles au développement qu'est appelé à prendre le Moyen-Congo et toute l'A.-E.F. Séduits par le gigantesque effort du Congo-Océan, le conseil de la société s'est décidé de venir apporter au Moyen-Congo sa modeste collaboration. Il est dans ses intentions de mettre sur pied entre Pointe-Noire et Brazzaville une organisation semblable à celle de

la colonie voisine. Nul doute qu'avec ses vingt ans d'expérience et l'aide des pouvoirs publics, elle aboutisse, ici, au même succès.

Nous sommes persuadé que M. le gouverneur général Antonetti aura à cœur d'encourager de tout son pouvoir cette belle initiative, source de profits nouveaux pour la colonie, et qui contribuera grandement à la mise en valeur de l'A.-E.F.

Compagnie Pastorale Africaine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 29 juin 1932)

Bénéfice de 1931 : 115.285 fr. contre 1.829.645 fr. Solde distribuable : 1.377.462 fr. Il a été affecté 250.000 fr. à la réserve d'amortissement, 300.000 fr. au fonds de prévoyance et 500.000 fr. à la réserve pour créances douteuses, le solde étant reporté à nouveau. L'an dernier, il avait été distribué 6 fr. 25.

COMPAGNIE PASTORALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 juin 1932)

Il ressort des comptes sur l'exercice 1931, qui ont été soumis à l'assemblée ordinaire des actionnaires du 28 juin, un bénéfice net de 115.285 fr., auquel vient s'ajouter le report antérieur de 1.262.177 fr. Il a été affecté 260.000 fr. à la réserve d'amortissement, 300.000 fr. au fonds de prévoyance et 500.000 fr. pour la création d'une réserve pour créances douteuses. Il a été reporté à nouveau 315.934 fr. après dotation de la réserve légale de 11.528 francs.

Indépendamment de la crise économique et de la défaillance de certains débiteurs, la Société a eu à souffrir d'une invasion de sauterelles, qui a eu pour conséquence d'affamer le troupeau et dont un cinquième de celui-ci a été sinon perdu entièrement, du moins fortement atteint.

En ce qui concerne l'exercice en cours, le rapport dit que le second semestre, tout au moins, se présente sous un jour plus favorable. La société a étendu son champ d'action dans les colonies voisines de l'A. E. F. où elle procède à de nouvelles installations. Un marché a été passé avec l'administration de ce territoire, ce qui permettra d'écouler une quantité appréciable de bétail.

Le troupeau bovin, qui a été entièrement reconstitué, porte sur 25.000 têtes.

Société Pastorale et Commerciale Africaine
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 mai 1933)

La Société devant rembourser les avances qui lui ont été consenties par les banquiers, il ne sera pas encore distribué de dividende pour 1932, malgré que le solde disponible de cet exercice s'élève à 508.930 fr. ; le bénéfice net a atteint 102.990 fr. contre 115.285 fr.

COMPAGNIE PASTORALE ET COMMERCIALE AFRICAINE
(*Le Temps*, 23 juin 1934)

Pendant l'exercice 1933, les produits bruts ont atteint 2.194.000 francs contre 1.434.797 francs en 1932. Défalcation faite des charges, le bénéfice net est de **482.519** francs contre 192.996 francs. Un dividende de 6 francs sera proposé à la prochaine assemblée, alors que rien n'avait été réparti pour les deux exercices précédents.

Compagnie pastorale et commerciale africaine
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1934)

Réunis hier en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1933 se soldant par un bénéfice de 482.519 fr. 05 auquel vient s'ajouter le report antérieur de 123.750 fr. 50, soit un total disponible de 606.269 fr. 55.

Le dividende a été fixé à 6 fr. brut par action et un reliquat de 209.766 francs 75 a été reporté à nouveau.

Résultats d'exercice
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juin 1935)

Compagnie Pastorale et Commerciale Africaine. — Bénéfice de 1934 : 400.000 fr. contre 482.000 fr. Il ne sera pas proposé de dividende contre 6 fr. l'an dernier.

AEC 1937/502 — Cie Pastorale et commerciale africaine (PASTORALE),
DOUALA (Cameroun).

Tél. : Pastorale-Douala.

Capital. — Société anon., fondée en février 1922, 5 millions de fr. en 50.000 actions
Objet. Élevage des bovidés en Afrique. Fabrique de glace (Voir annonce page 264).
Exp. — Bétail.

Établissements à Douala, Bonabéri, N'Kongsamba, Dschang, N'Goundéré (Cameroun) et Pointe-Noire, Brazzaville, Mindouli (Moyen-Congo).

Conseil. — MM. P. Jacquy, présid. et administrateur-délégué ; L. Bonhomme, Dudet, L. Guy, J. Faure, Fink-Hérault, Maurice Mizraki.

PASTORALE AFRICAINE
(*Le Journal des finances*, 23 avril 1937)

Le Cameroun compterait parmi celles de nos colonies africaines qui se sont le mieux associées à la reprise générale, et l'on dit que la Pastorale Africaine, qui y est installée, en aurait directement profité ; les résultats qui seront soumis à la prochaine assemblée en porteraient la trace et il ne serait pas impossible que la société reprenne, cette année, la rémunération de son capital alors que, l'an dernier, le solde disponible de 650.000 fr. avait été reporté à nouveau.

Pastorale et Commerciale Africaine
(*La Journée industrielle*, 20 mai 1937)

Après amortissements, le bénéfice net de l'exercice écoulé s'élève à 688.606 fr.. contre 262.117 fr., ce qui permettra au conseil de proposer la distribution d'un dividende de 6 fr. par action, contre rien précédemment.

(*Le Journal des débats*, 21 mai 1937)

Divid. de 6 fr. par act. p. l'ex. 1936.

SOCIÉTÉS
(*L'Étoile de l'AEF*, 31 juillet 1937, p. 8)

Pastorale et Commerciale Africaine. — L'assemblée ordinaire du 10 juin a approuvé les comptes. Les résultats sont en amélioration sensible sur les précédents. Des débouchés intéressants se sont ouverts pour la société sur une grande partie de la Côte occidentale d'Afrique, où ses produits sont justement réputés. Le compte de profits et pertes accuse pour 1936 un bénéfice de 688.606 francs, formant avec le report 1935, soit 649.220 francs, un total disponible de 1.337.827 francs. Ceci après amortissements et provisions. Il a été décidé de verser l'intérêt statuaire de 6 %, soit 6 francs par action, et d'affecter 500.000 francs au fonds de prévoyance.

L'Auxiliaire Coloniale,
(*Les Annales coloniales*, novembre 1937)

Société à responsabilité limitée, récemment formée entre la Compagnie Pastorale et commerciale africaine, au capital de cinq millions de francs, dont le siège est à Douala (Cameroun), et la Société Plantelva au capital de 500.000 fr., dont le siège est à N'kongsamba (Cameroun). Elle a pour objet toutes opérations commerciales, financières, bancaires, mobilières et immobilières pour le compte de ces sociétés.

Siège à Paris, 175, rue Saint-Honoré. Capital : 25.000 fr., en parts de 1.000 francs.

*Paulin-Albert JACQUY
(1872-1952),
président-directeur général de la Compagnie pastorale africaine (1939-1952)*

Né à Mairy-sur-Marne, le 2 août 1872.

Engagé volontaire au 1^{er} R.I.Ma (8 nov. 1890-8 nov. 1893). Au Tonkin en guerre (15 juin 1891-2 août 1893). Médaille du Tonkin (1893).

1899-1914 : successivement directeur en Afrique de la Société de la Haute-Sangha, du Consortium des Cies concessionnaires et de la CFSO.

Durant cette période, apporte son aide aux missions de Lancrenon (Carnot-Lai), Moll (délimitation franco-allemande) et Lenfant (Sangha-Tchad).

Contribution à la cartographie des régions parcourues.

Palmes académiques pour des travaux géographiques (1904).

Étoile du Bénin pour services civils au Congo (1911).

28 avril 1915-1^{er} mars 1918 : aux armées.

1919 : formation d'une société en participation pour l'élevage des bovidés au Cameroun.

1922 : transformation en S.A. Cie pastorale africaine. Siège à Douala.

Mérite agricole (1929).

Chevalier de la Légion d'honneur du 11 août 1931 (min. Colonies) : président du conseil d'administration de la Cie pastorale africaine.

Officier de la Légion d'honneur du 13 fév. 1952 (min. F.O.M.) : président de la Cie forestière Sangha-Oubangui et de la Pastorale africaine au Cameroun (10.000 têtes de bétail).

Décédé à Paris VII^e, 10, av. Constant-Coquelin, Paris, le 29 juin 1952.

Dom. 27, r. de Calais, Argenteuil.

Compagnie pastorale africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 6 janvier 1950)

L'assemblée ordinaire tenue le 5 janvier a approuvé les résultats de l'exercice arrêté au 30 juin 1949, faisant ressortir un bénéfice de 13 millions 381.184.055 fr. Le dividende a été fixé à 30 fr. C.F.A. (contre 20 fr. pour le dernier exercice). Ces résultats sont en progression sur ceux du précédent exercice, le chiffre d'affaires ayant augmenté dans la proportion de 50 %.

Si les bénéfices n'ont pas suivi exactement cette progression, la raison en est que la Société ne peut fixer ses prix de vente (alors que les prix d'achat ne sont pas limités) [et doit faire face] également aux augmentations de salaires.

Les produits sont toujours très demandés. La Société pense pouvoir ouvrir sous peu son nouvel établissement de la Pointe Noire.

PASTORALE ET COMMERCIALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 janvier 1950)

Le Conseil a décidé d'abandonner la culture des cafiers et de transformer la plantation en pâturages.

Assemblées générales
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 décembre 1950)

PASTORALE AFRICAINE. — L'assemblée ordinaire du 14 décembre a approuvé les comptes au 30 juin 1950 se soldant par un bénéfice net de 26 millions 242.705 fr. C.F.A. et voté un dividende de 45 fr. C.F.A. payable à partir du 30 décembre.

Le président a déclaré qu'il était dans les intentions du conseil de répartir une action gratuite de 250 fr. C.F.A. pour trois anciennes et de procéder au regroupement des titres au nominal de 1.250 fr. C.F.A.

AEC 1951-599 — Cie pastorale africaine (PASTORALE), DOUALA (Cameroun)[].

Correspondant pour la France : « L'Auxiliaire Coloniale », 9, rue de la Pépinière, Paris (8^e).

Capital. — Sté anon., février 1922, 37.500.000 fr. C. F. A. en 150.000 act. — R. C. Douala n° 100. — Dividendes : 1947-48, 20 fr. C. F. A., 1948-49, 30 fr. C. F. A..

Objet. — Grand élevage de bovidés en Afrique, laiterie, fabrique de glace (Voir annonce p. 396). — Exp. : Bétail.

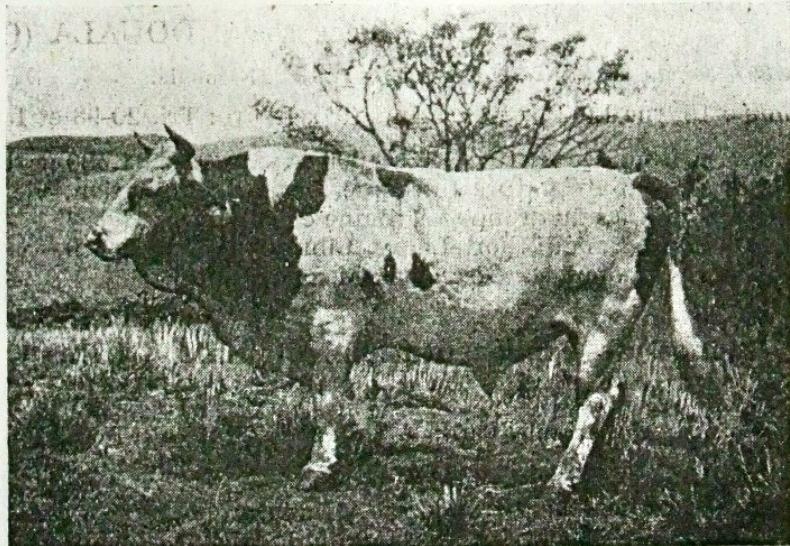
Établissements à Douala, N'Kongsamba, Djuttitsa, Manengouba, Ngaoundéré, Banyo (Cameroun) ; Pointe-Noire, Mindouli (Moyen-Congo).

Conseil. — MM. P. Jacquy, présid. ; L. Bonhomme, L. Guy, Yvan Fink-Héault, E[mile] Dudet [groupe Kong], G[eorges] Achard [BAO], G. Poissenot.

COMPAGNIE PASTORALE AFRICAINE “ Pastorale ”

Société Anonyme au Capital de 37.500.000 Francs C. F. A.
Siège Social à Douala (Cameroun)

**GRAND ÉLEVAGE DE BOVINS AU CAMEROUN
BÉTAIL AMÉLIORÉ PAR CROISEMENTS
AVEC DES REPRODUCTEURS D'EUROPE**
Ferme principale à Djuttitsa



La “ PASTORALE ” assure les plus grosses fournitures de Bétail sur pied aux Services officiels et aux grandes entreprises privées du CAMEROUN et des régions avoisinantes de la Côte Occidentale d'Afrique

BOUCHERIE EN GROS A DOUALA

**BOUCHERIE MODERNE GROS & DÉTAIL — CHARCUTERIE
à POINTE-NOIRE (Moyen-Congo)**

ÉTABLISSEMENT CLIMATISÉ

Correspondant pour la France :
L'AUXILIAIRE COLONIALE, 9, Rue de la Pépinière, PARIS (8^e)
Téléphone : EUROPE 35-06

COMPAGNIE PASTORALE AFRICAINE
Pastorale
Société anonyme au Capital de 37.500.000 Francs C. F. A.
Siège Social à Douala (Cameroun)

GRAND ÉLEVAGE DE BOVINS AU CAMEROUN
BÉTAIL AMÉLIORÉ PAR CROISEMENTS
AVEC DES REPRODUCTEURS D'EUROPE
Ferme principale à Djuttitsa

La PASTORALE assure les plus grosses fournitures de Bétail sur pied aux Services officiels et aux grandes entreprises privées du CAMEROUN et des régions avoisinantes de la Côte Occidentale d'Afrique

BOUCHERIE EN GROS À DOUALA

BOUCHERIE MODERNE GROS & DÉTAIL - CHARCUTERIE à POINTE-NOIRE (Moyen-Congo)

ÉTABLISSEMENT CLIMATISÉ

Correspondant pour la France L'AUXILIAIRE COLONIALE,
9, Rue de la Pépinière, PARIS (8^e)
Téléphone : EUROPE 35-06

Compagnie pastorale africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 décembre 1952)

Le rapport présenté à l'assemblée 23 décembre indique que l'entrée en service de lignes aériennes avait modifié profondément les conditions de transport en Afrique centrale. La Compagnie a dû créer un centre d'abattage, de traitement de sous-produits, de réfrigération et chambres froides accessibles aux avions de transport. Le financement de ces travaux a absorbé 15 millions de fr. C.F.A. au cours de l'exercice.

Par ailleurs, le rapport signale que le cheptel se chiffrait, à fin juin 1952, par 26.637 bovins. Afin de pallier les difficultés de main-d'œuvre et d'en abaisser le coût, la Compagnie met en place un système de parcs clôturés de barbelés.

En réponse à un actionnaire, le président, M. Bonhomme, a déclaré qu'il restait à dépenser 28 millions de francs C.F.A. pour les travaux et qu'il espérait que la trésorerie de la Compagnie suffirait pour y faire face.

Compagnie pastorale africaine
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 décembre 1953)

L'assemblée ordinaire du 23 décembre, tenue sous la présidence de M. Bonhomme, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1953, faisant ressortir un bénéfice net de 23.860.521 francs C.F.A. Il a été affecté 1 million C.F.A. à la réserve pour

créances douteuses, 1.985.000 francs C.F.A. à la réserve 15 millions C.F.A. au fonds de prévoyance.

Le dividende fixé à 250 francs C.F.A. sera mis en paiement à partir du 11 mars 1954 aux guichets de la Banque de l'Afrique Occidentale.

Le rapport du conseil indique que le financement des nouvelles installations a absorbé 35 millions C.F.A. au cours de l'exercice.

La progression de notre affaire — ajoute le rapport — nous incite à nous étendre sur d'autres territoires, car la demande croît sans cesse et pourrait à bref délai, excéder nos possibilités de production.

Cie PASTORALE AFRICAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1954)

Le solde bénéficiaire de l'exercice clos le 30 juin 1954 ressort à 33.404.650 francs C.F.A. contre 23.860.521 francs C.F.A.

Le conseil proposera à l'assemblée du 16 décembre la répartition d'un dividende de 250 francs C.F.A. par action. inchangé.

COMPAGNIE PASTORALE AFRICAINE
[Desfossés 1956/1782]

Michel (Édouard)[x/x0][ép. Jeanne Hervé-Gruyer, fille de Napoléone Murat, sœur de M^{me} Paul Lebaudy] [dir. BUP], 185 (Reports et dépôts), 1782 (pdt Pastorale afr.), 1985 (secr. gén. Lebaudy-Sommier).

Achard (Georges-P.), 107 (pdt BAO), 207 (Bq comm. afr.), 238 (Créd. fonc. ouest afric.), 1776 (Cult. Diakandapé), 1782 (Pastorale afr.).

Bos (Pierre)[0/00][v.-pdt délégué Socopao (SCAC)], 1766 (Sté agric. du Gabon), 1779 (Nouvelle Cie française de Kong), 1782 (Cie pastorale africaine).

Dudet (Émile)[00/00][Cptoir de bois afr. = corr. à Paris de la Forest. de l'Indénié][groupe Kong], 1778 (Forest. de l'Indénié), 1782 (Pastorale afr.).

Fink-Héault (Yvan), 1782 (Pastorale afr.).

Poissenot (C.)[CFSO, d'après A. Gide], 1782 (Pastorale afr.).

Comptour (A.), 1782 (comm. cptes Pastorale afr.), 1784 (comm. cptes suppl. PROA).

OBJET. — Élevage et commerce des bovidés et exploitations, annexes (boucheries, laiteries, peaux, cultures maraîchères) au Cameroun et au Congo.

Participation. — L'Auxiliaire africaine.

CAPITAL SOCIAL. — 50 millions de fr. C.F.A., divisé en 40.000 actions de 1.250 fr. C.F.A. À l'origine, 1 million, porté en 1927 à 5 millions et en 1946 à 15 millions par création de 100.000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux anciens actionnaires à raison de 2 nouvelles pour 1 ancienne.

Porté en 1950 à 37.500.000 fr. par élévation du nominal de 100 fr. à 250 fr. C.F.A. Porté en 1951 à 50 millions par création de 50.000 actions nouvelles de 250 fr., jouissance le 1^{er} juillet 1950, réparties gratuitement (1 pour 3). Regroupement en titres de 1.250 fr. C.F.A. à partir du 5 novembre 1951.

en milliers de \$	Bénéfice nets	Dividende total
1945	- 287	—
1946	453	431
1947	928	860
1948	2.521	2.360

1949	2.028	1.931
1950	7.595	7.074
1951	17.970	12.788
1952	6.546	4.306
1953	8.474	7.973
1954	15.383	8.970

Documentation africaine, 1963 :

Paul Lebaudy [fils de Jean (1894-1969), petit-fils de Paul (1858-1937)], G.-P. Achard, Sté Immob. de l'Afr. occ.

Agences : N'Kongsamba (Cameroun), N'Gaoundéré (Cameroun), Pointe-Noire (Congo), Fort-Lamy (Tchad).

Particip. de 10 % dans la Sté d'investissement d'aff. occidentales (groupe BAO par Sté financière de l'ouest africain)

18.632 têtes de bétail.

Who's who européen, 1967 :

MICHEL Édouard. Administrateur de société [frère d'Hervé > Cie des Batignolles]. Né à Paris, le 5.2.1899. P. : d'Hubert, adm. de soc. [Crédit fonc. de Madagascar], et de Marguerite de Sugny. M. le 3.11.1922, à Paris, avec Jeanne Hervé-Gruyer [fille d'Alfred et de Napoléone Murat dt une sœur avait épousé Paul Lebaudy (1858-1937)]. Enf. : Claude. Études : Saint-Louis-de-Gonzague, Paris. Gr. univ. : Dr en droit. Carr. : dir. Comptoir d'escompte, dir. Banque Union parisienne [anc. adm. Sté frse de reports et dépôts], anc. secr. gén. Soc. de raffinerie Lebaudy-Sommier, adm. Cie pastorale africaine. Membre : A.C.F., Y.C.F., Y.C.I.P., Golf club Saint-Cloud, Golf Mortfontaine, R.C.F. Adr. priv. : 4, av. Roden, 75 Paris, France.



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE
PASTORALE

AFRICAINÉ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 50 MILLIONS DE FRANCS
DIVISÉ EN 40.000 ACTIONS DE 1.250 FRANCS CHACUNE

CAPITAL PORTÉ DE F. C.F.A. 50.000.000

à F. C.F.A. 125.000.000

divisé en 50.000 actions de F. CFA 2.500

(Assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1967)

Statuts déposés au Greffe de DOUALA (Cameroun), le 9 février 1922
modifiés par différentes assemblées générales extraordinaires

SIÈGE SOCIAL À DOUALA (Cameroun)

ACTION DE 1.250 FRANCS

AU PORTEUR

ENTIEREMENT LIBEREE

Un administrateur : P. Jacquy

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : Boisselée

Droit de timbre acquitté par abonnement

Arrêté du Haut-Commissariat au Cameroun

n° 7919 du 31 juillet 1946

Imp. Bader & Cie, Mulhouse



Coll. Jacques Bobée
COMPAGNIE
PASTORALE
AFRICAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 125 MILLIONS DE FRANCS
DIVISÉ EN 50.000 ACTIONS DE 2.500 FRANCS CHACUNE

Statuts déposés au Greffe de DOUALA (Cameroun)

modifiés par différentes assemblées générales extraordinaires

Registre du Commerce: DOUALA N° 100

SIÈGE SOCIAL À DOUALA (Cameroun)

ACTION DE 2.500 FRANCS
AU PORTEUR
ENTIEREMENT LIBEREE

Le président du conseil d'administration : Paul Lebaudy

Un administrateur ou par délégation du conseil d'administration : ?

Imprimerie spéciale de valeurs mobilières

Suret-Canale, *Afrique et capitaux*, Éditions sociales, 1987, t. 1, p. 206 :

La Pastorale africaine, du sucrier Lebaudy — quatre abattoirs frigorifiques au Cameroun : Douala, Banyo, N'Gaoundéré, N'Kongsamba — approvisionnés par les ranches d'élevage de N'Gaoundéré (Cameroun) et de Massakory (Tchad), a étendu son réseau de commercialisation des viandes au Gabon (Moanda) et au Congo (Pointe-Noire).

Société d'élevage à l'origine, devenue entre-les-deux-guerres société de traite vendant un peu de tout dans ses comptoirs, elle est revenue à sa vocation première avec la création de l'abattoir frigorifique de N'Gaoundéré en 1954 et avec le transport de viandes frigorifiées par avion.
